

# PROCÈS-VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

Date de la convocation : 20/04/2023.

Date d'affichage : 24/04/2023.

## ORDRE DU JOUR :

### 1 **Elections sénatoriales du 24 septembre 2023**

- Désignation des délégués et suppléants au sein du conseil municipal.

-----  
L'An Deux Mil Vingt-Trois,

Le neuf juin,

à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles NOËL, Maire.

**Présents :** Mme Christiane BOCQUET, 1ère adjointe, M. Sébastien CIUDAD, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme Chantal GENTY, 4<sup>ème</sup> adjointe, Mesdames Mélinda CORNE, Elisabeth LÉLU, Messieurs Patrick SAUTEREAU, Michel PILOQUET, Serge SOSIEWICZ.

#### **Absents représentés :**

Mme Anne-Marie BACHOLLET a donné procuration à Mme Christiane BOCQUET.

Mme Jessaline BINET a donné procuration à Mme Mélinda CORNE.

M. Pascal RIALLOT a donné procuration à Mme Chantal GENTY.

#### **Absents :**

M. Benoit DEBRY, conseiller municipal de nationalité Belge, ne peut pas participer à cette élection.

Mme Florence AUCOIN.

M. Frédéric ZALEWSKI.

Mme Chantal GENTY a été nommée secrétaire de séance.

-----  
En application des articles L. 283 à L. 293 et R. 131 à R. 148 du code électoral, s'est réuni le conseil municipal de la commune de VARZY.

### 1. **Mise en place du bureau électoral**

Monsieur Gilles NOËL, Maire, a ouvert la séance.

Madame Chantal GENTY a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré neuf conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT1 était remplie.

Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

## **2. Mode de scrutin**

Le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

**Il a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués (ou délégués supplémentaires) et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.**

Le Maire a rappelé que les membres du conseil municipal qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être élus membres du collège électoral sénatorial, ni participer à l'élection des délégués et des suppléants (art. L.O. 286-1 du code électoral).

Le Maire a rappelé que les délégués sont élus, dans les communes de 1 000 à 8 999 habitants, parmi les membres du conseil municipal, et que les suppléants sont élus soit parmi les membres du conseil municipal, soit parmi les électeurs de la commune.

Le Maire a indiqué que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le cas échéant l'article L. 290-1 ou L. 290-2, le conseil municipal devait élire **TROIS délégués** (et/ou délégués supplémentaires) et **TROIS suppléants**.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués (ou délégués supplémentaires) et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète (art. L. 289 du code électoral).

Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, le maire a constaté qu'**une liste de candidats a été déposée**. Un exemplaire de cette liste de candidats a été joint au procès-verbal en annexe 2.

### **Commune de VARZY Election des Sénateurs**

#### **Liste des délégués conseil municipal**

*Liste « Ensemble pour l'Avenir de Varzy »*

- 1 - Mme BOCQUET née THOUVENIN Christiane (F)  
23 rue Delangle 58210 VARZY  
Née le 15/11/1949 à St Denis (93)
- 2 – M. Gilles NOËL (M)  
9 rue du 8 mai 1945 58210 VARZY  
Né le 5/12/1961 à Clamecy (58)
- 3 – Mme GENTY née MUSSIER Chantal (F)  
7 chemin du Châtelet 58210 VARZY  
Née le 30/03/1959 à Nevers (58)

### **Commune de VARZY Election des Sénateurs**

#### **Liste des suppléants conseil municipal**

*Liste « Ensemble pour l'Avenir de Varzy »*

- 1 – M. SOSIEWICZ Serge (M)  
3 place du marché 58210 VARZY  
Né le 16/01/1950 à Paris (75) 10ème
- 2 – Mme CORNE Mélinda (F)  
Domaine de Poifond 58210 VARZY  
Née le 02/02/1982 à Lens (62)
- 3 – M. PILOQUET Michel (M)  
11 rue du four banal 58210 VARZY  
Né le 30/07/1959 à Paris (75) 13ème

### **3 Déroulement du scrutin**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ou d'un seul bulletin plié qu'il a déposé lui-même dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

### **4 Election des trois délégués**

*Liste « Ensemble pour l'Avenir de Varzy »*

**Nombre de votants : 12**

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 02

Nombre de suffrages exprimés : 10

**Les trois délégués de la liste « Ensemble pour l'Avenir de Varzy » sont élus délégués et ils acceptent leurs mandats.**

### **5 Election des trois suppléants**

*Liste « Ensemble pour l'Avenir de Varzy »*

**Nombre de votants : 12**

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 02

Nombre de suffrages exprimés : 10

**Les trois suppléants de la liste « Ensemble pour l'Avenir de Varzy » sont élus suppléants et ils acceptent leurs mandats.**

### **3 Clôture du procès-verbal**

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 9 juin 2023 à 18 heures et trente-cinq minutes, en triple exemplaires, a été, après lecture, signé par le président, la secrétaire et les autres membres du bureau électoral.

*L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.*

**Transmis aux conseillers municipaux : le 14/06/2023**

**Affichage : le 14/06/2023**

Le Maire  
Gilles NOËL

